

L'AVENIR

DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE



ABONNÉS :

Paris 1 fr. 50
Lyon 1 fr. 25
Départements 1 fr. 00
Etranger 1 fr. 50
En avance sur le compte de l'abonnement

ADMINISTRATION & RÉDACTION :

10, Cours de la Liberté, 10
LYON

ABONNEMENTS :

Paris 1 fr. 50
Lyon et départ^{ts} limitrophes 1 fr. 25
Pour les autres départ^{ts} 1 fr. 00
(Etranger : port en sus)
Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois

LETTRES POLITIQUES

La Démoralisation

Le journal confit en gambettisme posthume que dirige M. Charles Laurent se mettait l'autre jour à l'ironie, les arguments sérieux faisant chaque jour plus complètement défaut à l'opportunisme.

Dans son article, celui que Rochefort a immortellement baptisé le jeune « Comme la lune » prêtait aux adversaires de l'opportunisme cette allégation que nos gouvernements actuels sont les derniers des misérables, qu'on recrute dans les bas-fonds de la canaillerie contemporaine tout ce qu'on peut trouver de plus malpropre pour en faire des ministres, et que si par hasard on faisait entrer au gouvernement un homme absolument honorable, il deviendrait, par ce fait seul qu'il serait personnage officiel, le plus ignoble chenapan.

Quand l'opportunisme manie l'ironie, il le fait comme l'ours jonglait avec son pavé. Car, pour être un peu exagérée dans les termes, la thèse du journal en question ne présente-t-elle pas au fond quelques caractères d'exactitude? En un mot, est-il possible de contester la dépréciation que la pratique du pouvoir fait subir à ceux qui en usent?

Ah! Que de fois n'avons-nous pas constaté le virus, le microbe malsain dont se laissent infecter à peu près tous les hommes qui gravitent autour du Soleil-Etat?

Les courtisans d'un roi-Providence quelconque ont fourni à l'histoire le honteux spectacle de leurs passions et de leurs vices. La noblesse ne devrait pas avoir assez de rongeurs pour les souvenirs des seigneurs qui, sous Louis XIV ou Louis XV, livraient, moyennant des places, des honneurs ou de l'argent, l'honneur de leurs épouses ou la vertu de leurs filles, à la fantaisie royale.

Eh bien! notre époque n'a-t-elle pas ses scandales! Et viendrez-vous sérieusement prétendre que ceux qui, l'autre jour, étaient traités d'escrocs pour leur agence de décorations et de nominations à des fonctions de l'Etat, n'aient pas eu des accointances qui leur permettent de spéculer sur l'ambition ou la vanité de quelques pauvres diables?

Mais est-ce que l'argent, l'intérêt personnel n'est pas l'unique mobile des actes gouvernementaux de ces dernières années? La Tunisie, le Tonkin ne sont-ils pas autant d'entreprises financières, de spéculations cachées dont la France fait naïvement les frais?

Et l'affaire Boland, qu'on a eu bien soin de ne jamais éclaircir?

Et l'affaire Morelli, avec ses arcanes introuvables?

Et la fortune de M. tel ou M. tel, amis du gouvernement, qui ont de brillantes positions et ne se refusent aucune dépense, alors qu'ils n'avaient rien en entrant dans la carrière politique?

Nous ne disons pas qu'ils aient volé l'argent de l'Etat, remarquez bien. C'est encore pis : ils ne se sont pas bornés à l'action blâmable, mais simple, de prendre, en allongeant la main dans la caisse, l'argent qui ne leur appartenait pas. Pour arriver à cette situation, il leur a fallu la ruse, l'intrigue, les manœuvres criminelles, l'escroquerie en un mot!

Quand donc, je le demande aux républicains, qui ont également à cœur l'honneur et l'intérêt de la patrie; quand donc ces agissements écoeurants prendront-ils fin?

Est-ce donc si difficile de vouloir? Mais ce dégoût est tellement naturel, que le gouvernement lui-même le sent et le subit. Pour éteindre ce mouvement spontané, il cherche à le provoquer et à le détourner de sa voie.

On confie à des mouchards, que signalaient il y a quelques jours nos amis de Saône-et-Loire, le soin d'exploiter ce besoin de probité et de justice qui se fait jour dans l'opinion publique, et par des tentatives avortées d'avance, puisqu'elles sont préparées par ceux-là mêmes qui doivent les réprimer, on s'efforce de semer le doute, la crainte parmi les travailleurs.

Ceux-ci ne s'y laisseront pas prendre. Ils réserveront leur aversion de l'opportunisme pour le jour de l'exécution légale. Ce jour-là, tout ce qui a trempé dans les tripotages, les intrigues, les trahisons, les manquements à la parole donnée, recevra le châtiment de la France républicaine.

Vous pouvez lire chaque matin dans l'*Intransigeant* la liste de ceux qui ont mérité le PILORI. Les autres organes indépendants en feront autant à la veille des élections : ce sera l'heure de l'expiation.

Et là, successeur de Sanson, bourreau républicain, le suffrage universel dira à l'opportunisme, non pas : « Fils de saint Louis montez au ciel! » mais bien : « Hommes de Cinq-Louis, à la fosse! »

ALBERT PÉTROU.

Que le violateur de la liberté soit héréditaire ou électif, usurpateur ou légitime, bon ou méchant, un ou plusieurs, toute société qui l'admet est sous la tyrannie; tout peuple qui le souffre est esclave.

ALFIERI.

DÉPÊCHES DE NUIT

LA GUERRE AVEC LA CHINE

A Lang-Son

Il résulte des renseignements communiqués au conseil des ministres par le général Lewal, que la dernière dépêche du général Brière de l'Isle annonçait l'arrivée du corps expéditionnaire en vue de Langson.

La nouvelle de l'attaque de cette place peut donc être attendue d'un moment à l'autre.

Marche sur Canton

D'après les dernières informations, la prise de Lang-Son ne formera que la première partie du plan adopté pour amener la Chine à consentir la paix aux conditions demandées par la France.

Après avoir occupé Lang-Son, il y avoir concentré ses troupes et leur avoir fait prendre quelque temps un repos nécessaire, le général Brière de l'Isle continuera sa marche au Nord, passera la frontière chinoise qui se trouve à quelques lieues seulement de Lang-Son, et continuera à suivre la route mandarine jusqu'à Canton.

En même temps, une partie de l'escadre suivra la côte dans une marche parallèle à celle des troupes de terre, pour soutenir et appuyer le mouvement.

Il est évident que la Chine ne consentirait pas plus à traiter à Lang-Son, qu'elle n'y a consenti à Bac-Ninh ou à Fou-Tchéou.

La présence des troupes françaises dans les provinces du Sud de la Chine provoquerait presque infailliblement un soulèvement de la population chinoise contre les gouverneurs mandchous, qui y sont cordialement détestés.

La Flotte

Une dépêche, adressée au ministre de la marine, confirme l'arrivée à Toulon, de la *Caravane* et de la *Vienne*, revenant du Tonkin.

Brest, 14 février.

Le transport la *Dordogne* a levé l'ancre à sept heures du matin, allant à Madagascar.

Le *Navarin* est attendu, venant de la Nouvelle-Calédonie.

Toulon, 14 février.

Le *Desaix*, éclairneur d'escadre, commandant Debot, est parti, allant en mission au Maroc.

Les Bienfaits du Cléricalisme

La Belgique peut aujourd'hui apprécier les bienfaits du cléricalisme. Son enseignement public est à moitié détruit.

Le ministère a publié un relevé des écoles supprimées depuis la promulgation de la loi scolaire, due aux cléricaux. Ce relevé ne porte que sur 1,060 communes sur 2,500 que contient la Belgique.

832 écoles primaires supprimées, 171 écoles gardiennes supprimées, 771 écoles d'adultes supprimées, 936 instituteurs et institutrices laïques mis en disponibilité : tel est le bilan, ou plutôt, pour avoir ce bilan exact, il faut à peu près doubler tous ces chiffres. En revanche, il est vrai, la Belgique a renoué ses relations avec le Vatican.

La compensation est maigre; cependant elle est instructive. Ne semble-t-il pas — voyez la Belgique, voyez l'Espagne — que partout où l'Eglise gagne du terrain, les lumières s'éteignent et la nuit se fait?

Au cri de : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi! » les cléricaux ripostent par : « La science, voilà l'ennemie! »

ATTENTION !

Les journaux ministériels annoncent que MM. Ferry, Waldeck et Ranc, président du conseil sans panache — M. Ranc n'aime pas le panache — ont renoncé à faire campagne pour l'abréviation du mandat de la Chambre incurable que nous possédons.

Il faut se défier fortement de pareilles assertions.

D'emblée, je crois à une carotte; mais raisemblablement il n'est guère possible que les élections aient lieu avant le 15 mai.

Attention !

Informations

Le ministre de la guerre a soumis à la signature du président de la République les décrets portant nomination pour trois ans des commandants de corps d'armée dont les noms suivent :

Le général d'Auerstaedt, commandant le 19^e corps en Algérie, passe au 14^e corps à Lyon ;

Le général Delebecque, du 5^e corps, à Orléans, passe au 10^e corps ;

Le général Wolf, du 7^e corps, à Besançon, est maintenu.

Le général Schmitz, du 9^e corps, à Tours, est maintenu ;

Le général Cornat, du 3^e corps, à Rouen, passe au 18^e corps, à Bordeaux ;

Le général Dumont, du 18^e corps, passe au 3^e corps, à Rouen ;

Le général Carrey de Bellemare, du 13^e corps à Clermont-Ferrand, passe au 5^e corps à Orléans ;

Le général Japy est nommé commandant du 17^e corps, à Toulouse ;

Le général Bréart, est nommé commandant du 13^e corps, à Clermont-Ferrand.

Les élections

Le conseil des ministres a décidé qu'un conseil extraordinaire serait tenu lundi matin pour statuer définitivement sur la mise à l'ordre du jour de la proposition relative au scrutin de liste et sur la date des élections générales.

Déplacements diplomatiques

M. de Ring, ministre de la République française à Bucharest, a présenté au roi de Roumanie ses lettres de rappel. Nous avons dit que M. de Ring est remplacé à Bucharest par M. Ordega, ministre de France au Maroc.

D'autre part, M. Féraux, ancien consul général de France à Tripoli, nommé ministre au Maroc, a quitté Paris vendredi pour aller rejoindre son poste. Il s'embarquera à Marseille, le 18, pour Alger, où il doit avoir une conférence avec le gouverneur général de l'Algérie.

D'Alger, M. Féraud se rendra à Oran, où il trouvera le navire de guerre qui le conduira à Tanger.

Le budget de 1885

On s'étonne beaucoup dans le monde parlementaire, que le Sénat se soit ajourné jusqu'à jeudi et qu'il n'ait pas mis à l'ordre

du jour de sa prochaine séance la discussion du budget de 1885.

On fait remarquer que le rapport général de M. Dauphin sur le budget ordinaire est déposé depuis le mois de décembre, et que le rapport sur le budget extraordinaire a été distribué il y a plus de huit jours, que rien ne s'oppose donc à la discussion.

Quelques députés veulent voir dans les retards apportés par le Sénat à l'examen du budget pour l'exercice 1885, l'intention bien arrêtée au Luxembourg de mettre la Chambre actuelle dans l'impossibilité de discuter le budget de 1886 et de pousser le gouvernement à hâter la date des élections générales.

Le ministère a dû se préoccuper de cette situation et nous croyons savoir que M. Tirard songe déjà à préparer un nouveau projet de loi portant ouverture de douzièmes provisoires pour le second trimestre de l'année courante.

Rrran!

Lundi dernier, à la caserne du Château-d'Eau, deux pièces d'artillerie sont restées attelées en prévision du meeting.

Les pièces y étaient encore mercredi. MM. Jules Ferry et Waldeck-Rousseau s'approprièrent à mitrailler la population parisienne, comme de simples Gallifets.

Actualités

« Rome. — Des pèlerins allemands, anglais, irlandais, sont attendus ici pendant la semaine sainte.

« Les premiers arriveront avec de riches offrandes pour le denier de Saint-Pierre. »

Il faudrait un courageux Mandrin ambusqué quelque part chippant le magot des pèlerins pour le distribuer aux ouvriers sans travail.

« Encore une baleine échouée.

« C'est à Ostende que ce fait est arrivé. Sa longueur est de 21 mètres, sa circonférence de 19 mètres, son poids de 80,000 kilogrammes.

« L'affluence des curieux est énorme. » Pensait-on y trouver une brigade de Jonas à cheval ?

« Mlle Mackay, fille du très riche Américain, s'est mariée hier avec un certain Ferdinand Colonna de Galatro.

« Le nonce leur a donné la bénédiction nuptiale. »

« Était-ce à l'As de pique ? »

« Il paraît que l'état-major allemand se préoccupe vivement des études des ballons dirigeables et de ponts métalliques triangulaires qui se font en France. »

La préoccupation du susdit état-major en épate considérablement, étant donné les liens d'amitié qui existent entre le vosgien Ferry et le prussien Bismarck.

« Pauvre jeune homme ! »

« M. de Carayon-Latour, capitaine de cuirassiers, vient d'être désigné pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès du sinistre Gallifet. »

Le choix d'un cuirassier était tout indiqué ; le général au ventre d'argent et son aide-de-camp à la poitrine d'acier auront chacun leur marmite.

« Le cardinal Maccabé, archevêque de Dublin, est mort. »

De profundis ! C'est un Maccabé de moins et un Macchabée en plus.

« Le général Pierron quitte les fonctions de directeur des études à l'École supérieure de guerre, établissement où se fabriquent les jolis boudinés militaires qui infestent nos régiments.

« Ce général a été officier d'ordonnance de Napoléon III, chef de cabinet de l'empereur Maximilien, et s'est marié avec une fille de Louis Veillot. »

Ce qui me chiffonne, c'est qu'on n'en ait pas encore fait un ministre. Ça manque à la gloire de J. Ferry.

PETIT-POUCET.

CODE SAVE THE QUEEN

Tous les journaux bien-pensants ont reproduit avec une touchante union, la note espatrouillante qui suit :

« L'administration préfectorale de la Savoie a reçu l'avis officiel de l'arrivée de la reine d'Angleterre pour une date avoisinant le 8 avril. »

« Elle en a de suite donné avis à la municipalité d'Aix, en l'invitant à terminer, avant le 25 mars, tous les travaux de voirie en cours d'exécution, une commission devant, à cette date, venir s'enquérir de l'état de salubrité de la ville. »

« En outre, les ponts et chaussées ont reçu l'ordre de mettre dans le meilleur état possible toutes les routes de promenade de la région, jusques et y compris celle conduisant à la Grande-Chartreuse. »

Ainsi, Madame John Bull quitte les bords de la Tamise pour venir respirer l'air pur de la vieille Allobroge, vite les républicains qui gouvernent royalement la France, bouleversent toutes les administrations, préfecture, voirie, ponts et chaussées pour recevoir l'auguste impératrice et reine. Hurra !

S. M. Victoria honore la Savoie de sa royale personne, tant mieux pour Aix-les-Bains ; elle vient peut-être y chercher un remède à la maladie héréditaire des rois d'Angleterre ; que la cure lui soit favorable.

Mais n'est-ce pas inepte de voir un gouvernement républicain s'appliquer ainsi devant une reine voyageant pour sa santé ?

Ferry sera condamné à être décoré de l'ordre de la Jarretière ; il ne l'aura pas volé.

Où la farce devient un comble épatant, c'est quand elle dit « qu'il faut s'enquérir de l'état de salubrité de la ville. » Il a donc fallu le passage de cette reine pour s'inquiéter de la salubrité locale. Ça n'honore pas les idoles d'Aix-les-Bains.

Enfin, puisque cette majesté a le don des fées, puisqu'elle transforme tout sur son auguste passage, nous lui conseillons de s'arrêter à Lyon, de se ballader un brin dans la Guille, ça assainira peut-être les égouts et les ruisseaux puants.

Heureux habitants d'Aix ! ils vont mener la vie *four in hand* !

JULES VALLÈS

Deuil nouveau pour les lettres : notre vieil ami Jules Vallès est mort. Depuis longtemps il se sentait partir, et sa verve ardente s'éteignait rapidement.

Vallès est mort presque jeune. Nous nous rappelons sa figure presque farouche, exprimant quand même les meilleures qualités de son cœur.

Un cœur d'or, qui avait souffert en défendant l'humanité à laquelle il avait voué toute son activité et tout son talent.

Jules Vallès avait l'adjectif sifflant comme une balle ; l'adverbe en révolte permanente, des phrases qui fouettaient la pensée comme un coup de cravache ; il possédait au bout de sa plume tout un arsenal d'expressions romantiques et fortes répandant une odeur de poudre. Son journal *la Rue* est encore présent à toutes les mémoires. Ses différents ouvrages, *Jacques Vintras*, *les Réfractaires*, et quelques autres bonnes œuvres resteront comme un éternel souvenir de l'irrégulier Vallès.

Sa fin a sans doute été hâtée par les répugnantes tracasseries de la police et par la triste équipée qu'elle fit faire récemment dans ses bureaux.

Je me rappelle avoir vu Vallès dans les bureaux de la *Nouvelle Revue*, où il apportait une chronique que l'on recherchait depuis longtemps. Il avait encore l'œil ardent, l'embonpoint solide, la chevelure et la barbe jeune, presque luxuriante.

En peu de semaines, Vallès avait considérablement vieilli ; la terrible maladie qui devait nous l'enlever avait fait de rapides progrès.

Vallès n'eut jamais qu'une passion, la passion du réel de la nature s'imposant partout, triomphant sur tout le domaine humain.

Vallès est une perte réelle et profonde pour la démocratie militante à laquelle il appartenait par la plume, par la pensée et par l'action.

Nous reviendrons demain sur cet article nécrologique, auquel nous devons réserver une place plus grande, digne de l'ami que nous venons de perdre.

LES LOIS MILITAIRES

La commission de l'armée a décidé :

1° Que le principe de la taxe militaire serait introduit dans la loi. (Par 8 voix contre 3.)

2° Qu'une proposition spéciale serait déposée pour l'application de la taxe et ferait l'objet d'un second rapport confié à M. Ballue. Ce rapport devra être rédigé, discuté et déposé le plus tôt possible.

3° Que le rapport sur la loi de recrutement — rapport adopté, on s'en souvient, dans la précédente séance de la commission — serait immédiatement déposé et que la mise à l'ordre du jour de la discussion de ce rapport serait demandée après le vote sur le nouveau tarif des douanes.

M. Ballue a lu ceux des articles de la loi sur le recrutement dont la commission avait demandé une modification.

Sur l'article 51, la commission a décidé, à une faible majorité, le passage dans l'armée territoriale des hommes qui sont pères de deux enfants vivants.

M. Ballue a ensuite communiqué un tableau des indisponibles, dont l'annexion au rapport avait été décidée en première lecture.

L'ensemble du rapport sur le recrutement a été ensuite adopté par 8 voix contre 7.

M. de Roys a rendu compte de l'entrevue qu'il a eue avec le ministre de la guerre au sujet de la loi sur l'avancement.

Le ministre et le rapporteur se sont mis d'accord, paraît-il, sur tous les points, sauf sur l'examen d'aptitude et de capacité auquel devraient être soumis les sous-lieutenants pour être promus lieutenants.

M. de Roys a expliqué que le général Lewal avait soutenu la nécessité de son examen.

Il faut même, d'après le ministre, dans les grades subalternes, relever le niveau d'instruction, alors surtout qu'avec le service obligatoire on compte dans les rangs beaucoup d'hommes instruits.

MM. Farcy et de Douville-Maillefeu ont appuyé les arguments du ministre en faisant remarquer que, dans le corps des officiers de mer, l'aspirant de seconde classe doit subir un examen avant d'être promu à la première classe.

M. Lanjuinais a combattu cette façon de voir. Il trouve cette exigence trop grande quand il s'agit de grades subalternes.

Aucune décision n'a été prise.

La commission a réglé comme il suit l'ordre de ses travaux pour sa prochaine séance :

1° Examen du tableau des indisponibles ;

2° Questions relatives à la loi sur l'avancement ;

3° Taxe militaire ;

4° Proposition Farcy relative à l'habillement en Algérie et en Tunisie.

Les caisses de retraite pour la vieillesse

La commission des caisses de retraite pour la vieillesse a arrêté le texte de la loi en vue de la deuxième lecture.

FEUILLETON DE L'AVENIR (144)

LE COUSIN DU DIABLE

Par Gontran BORYS

DEUXIÈME PARTIE

LES AMOURS DE FLORESTAN

(Suite)

Il n'avait jamais vu d'automate. À l'aspect de cette statue de bois qui gesticulait, marchait, remuait les yeux et les mâchoires, il se rappela les bruits fâcheux répandus sur les sorcelleries du docteur, et, saisi d'épouvante, prenant le valet mécanique pour un prestige du démon, il le brisa en mille pièces. Albert tressaillit ; une exclamation douloureuse jaillit de ses lèvres ; puis, doucement, sans un mot de reproche, sans une parole de colère, il murmura : *Perit opus trigena annorum!* Ce qui veut dire en français : Tu viens de me briser là trente années de travail !

— Excellence. — hasarda B. indois, — je ne supprime point que ce soit pour me narrer cette aventure...

— Vous supposez mal, dit sèchement l'inconnu.

Et il reprit encore :

— En présence d'un pareil désastre, tout autre homme de génie se serait borné à des regrets stériles. Maître Albert y puisa une énergie nouvelle. Utilisant les rares loisirs dérobés à ses innombrables labeurs, il s'acharna, non point à recommencer l'automate anéanti, mais à en construire un second plus complet et plus perfectionné. Au bout de quinze ans, l'œuvre fut accomplie. Œuvre bizarre, terrible, œuvre empreinte d'une philosophie amère ! Le maître avait résumé, rendu palpable sa pensée, son profond dédain de la vie. C'était l'image effroyable de notre néant ; c'était — frappante de vérité, saisissante d'exactitude anatomique, — c'était la reproduction d'un cadavre, alors qu'ayant séjourné plusieurs mois sous la terre, il est envahi par la pourriture. Le corps nu, en proie aux vers, crevait de sa carcasse luisante les chairs en lambeaux. Le visage à demi-rongé, s'affaissait livide comme... tenez, comme vous l'êtes en ce moment, maître Brindois...

Le fait est que l'aventurier, depuis une minute, ne se demandait plus où tendait ce discours.

De grosses gouttes de sueur coulaient le long de ses tempes, et sa prunelle dilatée s'attachait éperdue, sur le masque noir du narrateur.

— Les détails que je vous donne, ajouta ce dernier, me semblent vous impressionner tristement. Je les abrège. Il vous suffira de savoir qu'au moyen d'un ressort, le cadavre se dressait, étendait ses bras décharnés, marchait enfin... oui, marchait grimaçant, cliquetant, horrible !... horrible à faire fuir toute une armée !... Vous pensez bien que ce chef-d'œuvre n'eût pas été de nature à dissiper les préventions de magie déjà dirigées contre Albert le Grand, aussi se garda-t-il de le montrer aux profanes. Il le légua, en mourant, à son disciple Thomas d'Aquin, qui, à son tour, en fit présent à un confrère ; bref, durant près de trois siècles, cet admirable objet d'art, transmis de mains en mains, orna secrètement les laboratoires de plusieurs générations d'hommes de sciences. En dernier lieu, — ou pour mieux préciser les dates, — il y a vingt-cinq ans, je crois, il était en la possession du célèbre médecin Paracelse...

À ce nom, Brindois eut un frémissement qui le secoua de la nuque à la plante des pieds. Il essaya de parler ; il n'en eut pas la force.

Le faux cordelier plongea la main sous son froc et ramena une liasse de papiers jaunes qu'il feuilleta.

— C'est bien cela ! murmura-t-il. Le 24 septembre 1541... Il y a juste vingt-cinq ans. À propos, mon cher Brindois, vous qui avez voyagé un peu partout, et prin-

cipalement en Allemagne, connaissez-vous Salzbourg ?

— Non, fit Brindois d'un ton rauque. Le Cousin du Diable darda sur lui un regard étrange ; puis abaissant ses yeux sur le papier, il lut avec lenteur :

« *Rapport n° 1.* — Affaire P. — Ce jour d'hui 24 septembre 1541 est décédé à Salzbourg, à l'hôpital de Saint-Étienne, noble homme Philippe-Aurèle Théophraste, baron de Bombast de Hohenheim, plus généralement désigné dans le monde savant sous le nom de Paracelse.

« Recueilli ce matin, au point du jour, parmi les rochers qui environnent la ville, ledit seigneur Paracelse perdait son sang par onze blessures, dont deux mortelles.

« Il a expiré à midi sans avoir repris un seul instant connaissance. On n'a trouvé sur lui ni or, ni argent, ni bijoux. Son armoire contenait seulement quelques notes, grâce auxquelles on a pu constater son identité. »

Brindois fit un violent effort et parvint à se dresser sur ses jambes.

— Messire, dit-il en jouant l'indignation, je ne suis qu'un faible vieillard, un malheureux mendiant... Trop honoré peut-être de servir de plastron à V. tre Seigneurie... Mais, franchement, la raillerie a des bornes... J'en appelle à votre générosité, messire, et vous demande humblement la permission de me retirer.

Elle a accepté presque tous les articles votés par la Chambre en première délibération, et notamment le système du taux mobile, mais en demandant un crédit à déterminer chaque année dans la loi de finances pour les pensions inférieures à 360 francs et pour celles qui seront liquidées prématurément en raison d'accidents ayant amené l'incapacité absolue de travail. Ce crédit serait, pour la première année, d'un million.

La commission a accepté les amendements de MM. Chevandier et Audiffred, l'un relatif aux placements des étrangers à la caisse des retraites, l'autre qui donne à la caisse la faculté d'employer ses excédents disponibles en obligations départementales et communales émises en vertu de la loi.

Le rapport supplémentaire de M. Maze sera déposé dans le courant de la semaine prochaine.

LE SCRUTIN DE LISTE

La commission du scrutin de liste a rejeté par sept voix contre deux l'amendement de M. Ribot qui, on le sait, tendait à diminuer la représentation des grands centres en prenant pour base du nombre des députés, non pas la population, mais le chiffre des électeurs.

M. Ribot a défendu en quelques mots son amendement qui a été combattu très vivement et qui, finalement, n'a réuni que les voix de MM. Ribot et Maze.

M. Ribot n'abandonne pas son amendement et compte le défendre devant la Chambre. On affirme, à ce propos, que le gouvernement ne prendra pas parti sur cette disposition.

La commission a longuement discuté la question de savoir s'il ne convenait pas de fixer dans la loi électorale la date des élections générales. Le sentiment presque unanime de la commission est qu'il faut éviter soigneusement tout ce qui pourrait distraire des voix acquises en principe au scrutin de liste. Or, on ne peut se dissimuler que de nombreux députés acquis en principe à ce mode de votation, hésiteraient cependant à voter le scrutin de liste si ce vote devait entraîner une abréviation du mandat de la Chambre actuelle.

Quant à la date même la commission n'a pris aucune décision. Elle paraît incliner à penser que cette date pourrait être fixée fin septembre ou premier dimanche d'octobre. La commission a simplement décidé que, sur ce point, elle prendrait avis de M. le président du conseil, qui sera probablement entendu jeudi prochain.

Tous les membres présents, à l'exception de M. Spuller, ont paru se prononcer contre une séparation anticipée de la Chambre.

Quant aux élections partielles nécessitées par les 33 vacances de sièges, la commission n'est point revenue sur une de ses précédentes décisions qui consiste, on le sait, à interdire toute élection complémentaire dans les six mois qui précèdent l'expiration du mandat de la Chambre.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Un avertissement

Deux journaux d'outre-Rhin, connus pour le caractère sérieux de leurs informations, publient des correspondances d'Alger, signalant les dangers que peut entraîner pour notre colonie africaine la guerre du Tonkin. En effet, on dégarnit l'Algérie des troupes les plus aptes à contenir la fermentation générale qui se produit en ce moment dans les couches profondes de l'Islamisme.

Déjà les populations algériennes sont instruites de la pénurie de nos finances, et notre prestige en a gravement souffert. Le départ successif de nos bataillons de zouaves, de turcos et de la légion étrangère pour l'extrême-Orient sont interprétés par les émissaires des Beni-Snoussi comme indiquant que notre situation militaire vis-à-vis de la Chine serait déjà fort compromise. Divers symptômes font présumer que si, d'ici à peu de temps, nous ne remportons pas des succès marqués au Tonkin, un soulèvement se produira, soit en Algérie, soit en Tunisie; le mouvement pourra être hâté par suite les événements du Soudan, qui ne manqueront pas de surexciter partout le fanatisme musulman.

Lettre confirmant la mort de Gordon

Le Standard, du 13, publie la lettre de l'émir de Berber dans laquelle est confirmée la mort de Gordon. Voici le contenu de cette lettre :

« Au nom de Dieu, etc.
« Mohammed Kher Abdullah Khay Fali, émir général de Berber, à son ami Abdul

Magid Abi el Sekalek et à tous ses noms.

« Je vous annonce qu'aujourd'hui, après la prière du milieu du jour, nous avons reçu une lettre du fidèle khalifa Abdullah-Eben-Mohammed dans laquelle il nous dit que Khartoum a été pris lundi, le neuvième jour de Rabi, 1302, de la manière suivante :

« Le Maddi prononça une prière sur ses derviches et ses troupes marchèrent vers les fortifications et entrèrent dans Khartoum un quart d'heure après. Le traître Gordon fut tué et ses steamers ainsi que ses bateaux capturés. Dieu l'a fait glorieux. « Soyez reconnaissants, remerciez et louez Dieu pour son ineffaçable bonté. Je vous annonce cela, faites-le connaître à vos troupes. »

Cette lettre est datée du treizième jour de Rabi.

Elle porte en note : Reçu le vendredi vingtième jour de Rabi.

Au Soudan

LE PROGRAMME DU MAHDI

Londres. — Le journal arabe *Nusret* rapporte ce qui suit d'une conversation qu'aurait eue un marchand arabe venant de El Damar, et arrivé dernièrement à Souakim après avoir visité le camp d'Osman-Digma à Tamanieh.

— Je demandai à Osman-Digma, dit ce marchand, quel était le véritable but que poursuivait le mahdi. Il me répondit en riant que c'était d'empêcher les chrétiens de se baigner dans le Nil; c'est-à-dire que son intention est de replacer toute la vallée du fleuve, depuis sa source jusqu'à son embouchure, sous l'autorité musulmane.

— Mais, ajoutai-je, continue le marchand, pensez-vous que le padischah restera indifférent à la conquête de l'Egypte et du Soudan?

— Je ne sais ce que le padischah veut faire, répondit Osman; mais ce que je peux affirmer, c'est que le mahdi une fois arrivé au Caire, enverra des messagers à Constantinople pour inviter le sultan à s'allier à lui contre les infidèles.

LE MAHDI ROI DE NUBIE

Londres. — D'après l'*Akhbar*, le mahdi a exprimé l'intention de se faire proclamer roi de Nubie aussitôt qu'il sera maître de Shendy, qui était autrefois la capitale du royaume de Nubie.

Si cette nouvelle est vraie, il semblerait que le mahdi veut s'avancer vers le nord de Khartoum et se rencontrera avec les Anglais sur quelque point entre Shendy et Berber.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

L'Œuvre de la Presse

L'Œuvre de la Presse communique la note suivante :

« Une personne qui désire garder l'anonymat a fait remettre la somme de cinq mille francs à M. Arthur Meyer pour l'Œuvre de la Presse en faveur des pauvres de Paris. Le comité adresse à cette personne charitable ses plus sincères remerciements.

« Bien que la commission du Livre ait fait peu parler d'elle, elle n'en a pas moins employé son temps du mieux qu'elle a pu, et d'ici peu elle sera à même de faire distribuer un magnifique volume grand in-octavo illustré de 400 pages environ, composé pour la circonstance et écrit par nos auteurs les plus en renom. Nous devons faire savoir au public que la commission a rencontré le meilleur accueil de toutes parts, et qu'écrivains, dessinateurs, imprimeurs et éditeurs lui ont offert leurs services les plus empressés et les plus désintéressés.

« Quand le travail de la commission sera plus avancé, nous ferons connaître le mode de souscription choisi pour recevoir le livre.

Dernière Heure

9 h. — Des placards bonapartistes en faveur du prince Jérôme ont été appliqués sur les murs du Palais-Bourbon.

— Les ducs d'Alençon et de Nemours se rendent à Vienne.

— M. Jules Ferry a reçu les délégués de l'État libre d'Orange qui l'ont assuré des sympathies des Boers pour les colons français.

10 h. — Une insurrection très grave a éclaté aux îles Carolines : plusieurs colons européens ont été massacrés.

Sept anarchistes viennent d'être arrêtés à Xérès.

— Les fenians, depuis l'insuccès des troupes anglaises, ont organisé plusieurs meetings.

Dans ces réunions, très nombreuses, on a applaudi à la chute de Khartoum et aux victoires du mahdi.

Ces événements, ont dit plusieurs orateurs, doivent contribuer au triomphe de la cause du fenianisme. L'auditoire a vivement acclamé ces théories.

— Ricciotti Garibaldi s'occupe d'organiser un corps de francs-tireurs, avec lesquels il a l'intention de faire une campagne en Afrique.

— On annonce de Calcutta qu'on craint des troubles à Malliapuram dans le Malabar.

Les succès du mahdi ont vivement frappé l'esprit des mahométans. Le vice-roi des Indes a aussitôt envoyé sur les lieux le régiment d'infanterie légère d'Oxfordshire avec dix canons.

Madrid, 10^h30. — Plusieurs banquets républicains ont eu lieu pour célébrer l'anniversaire de la République. Dans aucun d'eux cependant on ne comptait plus de vingt personnes. Des télégrammes de congratulation ont été envoyés à M. Ruiz Zorilla. L'ordre n'a pas été troublé.

11 h. 30. — Les devis dressés par le ministère de la guerre pour les travaux de la nouvelle enceinte fortifiée de Lyon ont été transmis à la direction du génie de Lyon le 9 février.

Les travaux sont divisés en deux lots seulement.

Depuis plusieurs jours déjà, M. Brialou fait les plus actives démarches pour obtenir la subdivision en plusieurs lots afin de permettre aux associations ouvrières de soumissionner aux travaux.

M. Brialou s'est entendu avec ses collègues pour faire une démarche collective auprès du ministre de la guerre.

Minuit. — La commission de la conférence a discuté encore hier la forme qu'il conviendra de donner à l'acte final.

La commission se réunira de nouveau lundi.

— Le *Matin* publie une déclaration de M. Dutreuil de Rhins, agent de la mission de Brazza à Paris, démentant formellement que le Portugal consente à traiter avec l'Association africaine avant la clôture de la conférence du Congo.

Ni la France ni l'Allemagne n'exercent, d'ailleurs, de pression sur le Portugal.

1 heure. — Un accident a eu lieu au puits Chaptal au Creusot. Deux mineurs, surpris par un éboulement, ont été écrasés.

MŒURS CLÉRIQUES

A la date du 15 décembre dernier, la Cour d'assises du Pas-de-Calais a condamné le sieur Outreman Octave, instituteur congréganiste à Calais, à quatre ans de prison pour attentats à la pudeur.

A la date du 10 janvier 1885, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine a frappé de la peine de l'interdiction absolue d'enseigner le sieur Guicho Charles, instituteur congréganiste à Vitry.

MENUS PROPOS

On joue à l'écarté; il retourne trèfle.
L'un des joueurs :
— Atout du roi, de la dame et de son pompier.
— Comment, son pompier?
— Evidemment... *Lancelot*.

A TRAVERS LYON

Accident. — Hier, à sept heures du soir, le nommé Guillaume Despirot, âgé de quarante-sept ans, marchand ambulant, domicilié rue Molière, 157, a été renversé sur l'avenue de Saxe, par une voiture de boucher lancée à toute vitesse.

Dans cette chute, le malheureux Despirot, a eu l'épaule gauche fracturée.

Après avoir reçu des soins à la pharmacie des Sept-Chemins il a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

Tombée de faiblesse. — Hier, la nommée Marie David, âgée de soixante-sept ans, est tombée de faiblesse dans la rue Terme. Relevée aussitôt par les témoins de cet accident, cette malheureuse, dépourvue de domicile, a déclaré que depuis quarante huit heures elle n'avait pris aucune nourriture. On s'empressa de lui donner des soins, puis elle fut ensuite transportée à l'Hôtel-Dieu.

Disparition. — Hier, la nommée Constance Amalberti, âgée de 21 ans, demeurant chez son frère, rue de l'Hôtel-de-Ville, 32, a quitté son domicile depuis le 12 courant, et n'a pas donné de ses nouvelles.

Signalément : taille élevée, cheveux et sourcils bruns, vêtue d'une robe marron et d'un manteau de même couleur.

Mort subite. — Hier matin, le nommé François Vindry, âgé de 73 ans, demeurant rue du Mail, 20, a été trouvé mort dans son domicile.

Le docteur Duviard a constaté que la mort était due à une congestion cérébrale.

Acte de courage. — Une brave femme est venue, hier, dans nos bureaux, nous prier de remercier en son nom M. André Burnichon qui, prévoyant un imminent danger, s'était résolument jeté à la tête d'un cheval attelé à un lourd camion.

Ce cheval abandonné à lui, allait, en traversant la rue Mercière, broyer avec son camion le corps de cette femme, qui était assise sur le bord du trottoir et ne prévoyait pas le danger qui la menaçait.

Nous sommes heureux de satisfaire au désir de notre visiteuse, en signalant le courage de M. A. Burnichon, qui n'en est pas à son premier acte de dévouement.

Les nombreux diplômes que possède ce courageux citoyen attestent en sa faveur plus que nous ne pourrions le faire ici.

Rixes. — Hier, vers 5 heures du soir, une querelle violente s'est engagée entre consommateurs dans un débit de boisson, à la *Cantina d'Abba*, connu par un nommé Benso. Un ouvrier français a été assailli par des italiens attablés dans ce débit, qui lui ont porté à la figure un violent coup de couteau.

Inutile d'ajouter que la police brillait par son absence.

— Hier, à onze heures du soir, le nommé Carnet, âgé de 20 ans, demeurant rue Cuvier, 136, a été arrêté sous l'inculpation de coups et blessures volontaires.

Cet individu, en compagnie de plusieurs camarades, venait de frapper à la tête le nommé Dufour, artiste dramatique, au moment où ce dernier rentrait à son domicile, situé rue de la Monaie, 11.

Conduit à la permanence Carnet a refusé de faire connaître le nom de ses complices.

Arrestation. — Hier, le nommé Jean G..., coquetier, demeurant rue Boutefeuille, 13, a été arrêté sous l'inculpation de vol.

Cet individu se présentait au chemin de fer de la rue d'Oran, et faisait disparaître sous ses vêtements un colis contenant des ruches.

Cet habile voleur a été aperçu par M. Meunier, employé de commerce, qui s'empressa de réquérir les gardiens de la paix qui s'emparèrent de G... et le conduisirent au poste de l'Hôtel-de-Ville.

Vol à l'étalage. — Dans la soirée de samedi, vers neuf heures du soir, un audacieux voleur, qui venait de s'emparer d'une pièce de toile placée à l'entrée des magasins de la Ville de Lyon, a été arrêté par un employé de la maison, au moment où il traversait la place des Cordeliers, muni de son butin.

Conduit au poste du Mont-de-Piété, ce malfaiteur a déclaré se nommer Antoine Michaud, sorti depuis huit jours de la prison Saint-Paul.

Il a été écroué à la Permanence.

Le sieur Antoine Chatanay, corroyeur, avenue de Saxe, 139, n'a rien de commun avec le nommé Jacques Chatanay, également corroyeur, condamné à deux ans de prison pour émission de fausse monnaie.

Au Palais

Avant-hier, le jury a eu à statuer sur une affaire de vol.

On se souvient d'un vol commis il y a quelques mois dans le collège des dominicains, par le nommé Boscasso,

Cet individu fut surpris par le veilleur de nuit, au moment où il fracturait des tiroirs. Il prit la fuite, mais il tomba en courant dans un bassin plein d'eau.

Il parvint à en sortir et s'appretait à faire un mauvais parti au veilleur qui lui barrait le passage, lorsque celui-ci lui tira un coup de revolver.

Blessé à la cuisse, il fut facilement arrêté.

Brun est accusé d'avoir été le complice de Boscasso et d'avoir en outre participé à plusieurs autres vols.

Boscasso a de mauvais antécédents, il a été condamné plusieurs fois, quand à Brun, il n'a pas de condamnations antérieures; mais il passe pour ne fréquenter que les repris de justice.

Aussi le jury les a reconnus tous les deux coupables sans circonstances atténuantes.

La cour inflige quinze ans de travaux forcés à Boscasso, et huit ans de la même peine à Brun.

Régionale

COTE-D'OR

Dijon. — Dernièrement, la justice faisait arrêter, pour attentat aux mœurs, le nommé P...

Dans sa malle on trouvait une robe de dominicain.

Détail curieux : Cet individu, qui avait été chassé de plusieurs couvents catholiques de France, faisait une propagande des plus actives en faveur du protestantisme, ce qui ne l'empêchait pas d'ailleurs d'aller communier tous les dimanches à la cathédrale de Dijon.

A Paris, M. Dulac, commissaire aux délégations judiciaires, chargé de compléter l'enquête commencée à Dijon, a découvert que cet homme avait été tour à tour dominicain, barnabite, père du Saint-Esprit, capucin, etc.

LOIRE

— Le nommé Dupré Jacques, 37 ans, embrancheur, marié et père de 3 enfants en bas âge, a été tué hier, à midi, en se trouvant serré entre deux bennes, au puits Jabin.

Son corps a été transporté à l'hospice du Soleil.

TRIBUNE ÉLECTORALE

Union électorale des travailleurs socialistes (4^e arrondissement). — Citoyens, voulons-nous rester dans le statu quo ou, au contraire, voulons-nous obtenir les réformes que nous sommes en droit d'exiger depuis quatorze ans que nous sommes en République?

Si nous voulons sortir de l'impasse dans laquelle nous ont acculés nos gouvernants actuels, veillons-nous!

L'Union électorale des Travailleurs socialistes invite donc les électeurs à une réunion publique qui aura lieu aujourd'hui lundi 16 courant, à huit heures et demie précises,

café Despland, grand-rue de la Croix-Rousse, n° 2, au 1^{er}.

Les électeurs de la section du Centre sont spécialement invités.

ORDRE DU JOUR

- 1^o Rapport de la commission d'arrondissement;
- 2^o Question électorale;
- 3^o Nominations d'une sous-commission pour la section du Centre.

NOTA. — Le même jour, au même local, réunion de la commission d'arrondissement ainsi que des diverses sous-commissions de quartier.

Le secrétaire : J. MOREAU.

Premier arrondissement. — Aujourd'hui lundi 16 courant, réunion à huit heures du soir chez M. Moret, rue Bodin, 3, au 1^{er}.

Travailleurs socialistes. — Tous les électeurs de la 18^e section, 21^e bureau, quartier de la Thibaudière, sont convoqués à une réunion publique qui aura lieu mercredi 18 février, à huit heures du soir, salle Amblard, rue Sébastien Gripho, 21.

ORDRE DU JOUR

- 1^o Rapport de la commission;
 - 2^o Question électorale;
 - 3^o Questions diverses.
- NOTA. — Les cartes d'électeur seront exigées à la porte.

Pour la commission : GUY et POULAIN.

Grande réunion publique des électeurs du 2^e arrondissement, le lundi 16 février courant, à 8 heures du soir, café-restaurant de la ville de Lyon, rue Gréole, 8, au 1^{er} (quartier de la place Bellecour à la rue Neuve).

ORDRE DU JOUR :

- Rapport de la commission;
- Nominations d'une commission de quartier;
- Questions diverses.

La commission.

La commission des 21 du 5^e arrondissement est invitée à une réunion le lundi 16

février à 8 heures du soir, chez M. Besson, rue St-Pierre de Vaise, 56.

Le secrétaire.

Tous les adhérents du sixième arrondissement sont convoqués à une réunion privée, aujourd'hui lundi 16 février courant à 8 heures précises du soir, chez M. Goutard, rue Garibaldi, 103, angle de la rue Bugeaud.

ORDRE DU JOUR :

Nomination des délégués au Congrès de Neuville.

NOTA. — La carte d'adhérent sera exigée à la porte.

Le secrétaire.

Comité électoral des républicains radicaux socialistes du troisième arrondissement. — Les électeurs appartenant au huitième canton et qui voudraient prendre part à la nomination des délégués au Congrès de Neuville sont invités à se former en groupes et à envoyer leurs procès-verbaux aux adresses ci-dessous jusqu'au jeudi 19 février.

La réunion plénière des groupes, dans laquelle les délégués au Congrès seront nommés aura lieu le lendemain 20 courant, salle Rivoire, avenue de Saxe, 242.

Le chiffre des électeurs inscrits dans le huitième canton étant de 10,984, le nombre des délégués sera de 44, soit 15 délégués pour chacune des trois organisations du canton.

Le Comité fait un dernier et pressant appel à tous les vrais républicains de principes et les invite à venir grossir le nombre de ses adhérents, afin de participer à cette nomination.

Les citoyens qui voudraient se former en groupes pourront prendre des renseignements chez les citoyens dont les noms suivent :

- Bedin, rue du Sacré-Cœur, 100
- Bretzner, chemin des Balançoires, 24
- Albert, chemin de Gerland, 45.
- Gaillhaumet, rue Jangot, 11.
- Fichet, rue Moncey, 54.
- Chavassieux, rue Sainte-Jeanne, 9.

Le secrétaire : CHACHUAT.

Comité central des républicains radicaux socialistes du 6^e arrondissement. — La réunion des délégués de groupes a décidé de convoquer une réunion plénière, le mardi soir 17 février, à 8 heures 1/2, chez M. Piolat, boulevard des Brotteaux, 12, pour procéder au choix définitif des délégués au congrès de Neuville sur les présentations des procès-verbaux.

NOTA. — Le comité fait un pressant appel à tous les citoyens qui voudraient se former en groupes, à le faire au plus tôt et à envoyer leur procès-verbal à la dite réunion.

Pour la commission d'initiative :

Le Secrétaire, QUENAS.

3^e arrondissement. — Le comité électoral des républicains radicaux socialistes, répondant à l'appel fait par la commission d'organisation du Congrès de Neuville à tous les comités constitués du département, invite tous ses adhérents et tous les citoyens à se former d'urgence en groupes, afin de participer à la nomination des délégués au Congrès.

Les procès-verbaux de formation des groupes seront reçus jusqu'au 18 courant, chez le citoyen Rivoire, avenue de Saxe, 242.

Le secrétaire : CHACHUAT.

Tribune libre

Chambre syndicale des chauffeurs-mécaniciens. invite tous les chauffeurs-mécaniciens de Lyon et de la banlieue, au cours professionnel tenu par la chambre syndicale.

Ce cours sera professé gratuitement par M. Félix Benoit, garde-mine du département du Rhône, jeudi 12 courant, à 8 heures du soir, salle de la Martinière.

Tous les chauffeurs-mécaniciens soucieux de leur intérêt sont priés de ne pas s'abstenir; des certificats d'aptitude aux fonctions de chauffeurs seront délivrés à la fin du cours aux ouvriers qui auront suivi ce cours de la façon la plus régulière.

Le secrétaire.

Chambre syndicale des plâtriers et peintres. — La Chambre syndicale donne avis à messieurs les patrons de la ville de Lyon et des départements qu'ils pourront trouver des ouvriers au siège de la Société, avenue de Saxe, 242.

Un syndicat siège tous les jours, de huit à neuf heures.

La Chambre syndicale fera tous ses efforts pour que les patrons n'aient qu'à nous louer des ouvriers qui leur seront envoyés.

Chambre syndicale des ouvriers cordonniers. — Ce soir à 8 heures précises, réunion du conseil syndical, au siège social, rue St-Jacques, 5, au 1^{er}. Tous les ouvriers cordonniers qui voudront adhérer à notre chambre syndicale, pourront se faire inscrire tous les lundis soir, au siège social.

Dimanche prochain, 22 Février

PARAITRA

LE RÉVEIL DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

Les organisateurs de cette nouvelle feuille n'ont rien négligé pour faire de cet organe de la démocratie un journal qui ne laissera rien à désirer, au double point de vue des informations télégraphiques et du choix de ses collaborateurs politiques.

Le RÉVEIL DE LYON sera un journal quotidien en

GRAND FORMAT

à 5 Centimes le Numéro



N° 166
L'Avenir de Lyon
BON D'ACHAT
16 Février 1885

Ce Bon doit être détaché tous les jours et conservé.

Le gérant: J.-B.-A. PAGES

Imprimerie Médicene, cours de la Liberté, 76

CHAPELLERIE

RIVIER SŒURS

Rue Centrale, 43 et r. de l'Hôtel-de-Ville, 80

Mise en vente d'un choix considérable de Chapeaux feutre HAUTE NOUVEAUTÉ, et de Casquettes de toutes formes et à tous prix. — Bonnets grecs et articles fantaisie en tous genres. — RAYON SPÉCIAL pour Dames et Fillettes.

Grand arrivage de Chapeaux feutre toutes formes, des meilleurs fabrications de France. Prix unique. . . 3f.60

A Remettre pour cause de liquidation

LE PROGRÈS DE L'AIN

Journal démocratique quotidien, et une imprimé, à Bourg (Ain). S'y adresser.

A LA GRANDE CONCURRENCE

19, rue Hippolyte-Flandrin. LYON — PRÈS LA RUE D'ALGERIE — LYON

Grand arrivage de papiers peints à des prix exceptionnels de bon marché.

L'AVENIR

44, Rue Ferrandière, Lyon

E. VELLERUT, DIRECTEUR

CAFÉ-RESTAURANT

bonne clientèle, peu de frais, Guillotière, près place, bonne recette, b. log., prix 1, 500 fr.

COMPTOIR-CAFÉ

Guillotière, bonne posit., location 350 fr., b. log., b. rec., pr. 1500 fr. Occasion.

EPICERIE HERBAGES

Croix-Rousse, loc. 260 fr., b. log. Prix 500 fr.

POUR CAUSE DE MALADIE

A Vendre Commerce pour dame ne demandant qu'un capital de 1,500 fr. et offrant de 7 à 8 fr. par jour de bénéfice.

S'adresser au Comptoir commercial LE PALADIUM, 4, rue Saint-Côme, de trois à cinq heures.

A VENDRE

à Perrache, pr. Bellecour

COMPTOIR

Loyer : 260 fr., avec logement

PRIX : 400 francs.

« l'Echo de Lyon »

Lyon — 4, RUE MERCIÈRE. 4 — Lyon

MODES

Gros et Détail

Mme CLÉMENT

87, Grande-Côte, 87

SPÉCIALITÉ POUR DEUILS

Bonnets et Chapeaux montés

PRIX MODÉRÉS

L'OUEST

Compagnie anonyme d'assurances sur la vie

Constituée avec l'autorisation et sous le contrôle du Gouvernement.

SIÈGE SOCIAL :

22, rue des Capucines — PARIS

RENTES VIAGÈRES

immédiates et différées au taux de 10, 15, 20 0/0 et plus, suivant l'âge et le délai.

RENTES VIAGÈRES PROGRESSIVES avec remboursement au décès du rentier du capital de la rente

ASSURANCES PAYABLES

en cas de Vie, en cas de Mort. Dotation d'Enfants.

Les placements des Fonds des Assurés et des Rentiers sont garantis par Hypothèques sur un Domaine immobilier s'élevant à plus de 400 Millions.

S'ADRESSER

Pour tous renseignements à la Compagnie

M. HESS

79, place des Jacobins — LYON